

MAIRIE
DE LESCURE
D'ALBIGEOIS
81380

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 05 JUIN 2024

Nombre de conseillers

En exercice 27

Présents 19

Votants 23

Date de convocation :

30/05/2024

Date d'affichage :

30/05/2024

Numéro :

29/2024

Le 05 juin 2024, à 18h00 heures, le **Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGEOIS**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Elisabeth CLAVERIE, Maire.

Présents : Elisabeth CLAVERIE – Marie LACAN - Daniel DERRAC - Gérard TOUREL – Nelly FACCA – Huguette DELPY-SOUTADE – Thierry MONTBROUSSOUS – Françoise CHINCHOLLE – Franck GARRIC – Marie-Pierre CAMBON – Philippe FOULCHE – Ghislain PELLIEUX – Stéphanie RAYMOND – David POUTRAIN – Nathalie JALBY – Claudette ROUQUETTE-BAULES – Maxime FONTANILLE – Bénédicte CATHALAU – Kadour SAMET.

Absents excusés représentés : Michel ALBENGE (T.MONTBROUSSOUS) – Bruno BARDES (E.CLAVERIE) – Eric ALBERT (G.PELLIEUX)- Bernard DELBRUEL (M.LACAN).

Absents excusés non représentés : Sylvie CLERGUE.

Absents non excusés non représentés : Xavier PETIT - Francis SALABERT – Guy INTRAN.

Secrétaire de séance : Nelly FACCA

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET GÉNÉRAL COMMUNAL 2024

Le budget primitif 2024 de la commune de Lescure d'Albigeois a été adopté lors de la séance du 03 avril 2024 conformément au code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut modifier les montants alloués en adoptant une décision modificative budgétaire qui doit être équilibrée en dépenses et en recettes.

Ainsi, chaque dépense nouvelle doit être compensée, soit par une réduction équivalente de crédits initialement prévus au budget, soit par l'ajustement des recettes prévisionnelles attendues et sincèrement évaluées.

Il est soumis à l'approbation du conseil municipal le projet de décision modificative n°1 du budget général.

En fonctionnement

Dépenses : + 2 300 € pour des frais relatifs à l'organisation du festival familial *PESTACLE 2024* et pour la fête de la musique.

Recettes : + 2 300 € relatif à la perception d'une partie du fonds de péréquation départemental des taxes additionnelles à des droits d'enregistrement pour 2024.

En investissement

Dépenses : 238 300 € pour notamment

- Le drainage et la création de caves urnes au cimetière de Rabinel ;
- Les travaux de la maison de la citoyenneté ;
- Le versement d'indemnités à la suite de l'acceptation du leg consenti au profit de la commune par monsieur René Rossignol et la nécessité de disposer de crédits pour la réalisation de travaux d'aménagement sur ledit bien ;
- L'achat de matériels et de fournitures pour la restauration scolaire ;
- La promotion communale (revue du Tarn, dépliants, carte postale...). Ces dépenses seront intégrées dans une nouvelle opération budgétaire spécialement créée à cet effet. Elle portera le numéro 399 et sera nommée **PROMOTION COMMUNALE** ;
- Les frais relatifs à la déviation, à la signalisation et à la création d'une passerelle piétons-cycles suite aux travaux situés route de la Barrière ;

Ces dépenses supplémentaires seront financées pour une partie par la réduction de l'enveloppe prévisionnelle dédiée aux potentielles opportunités d'acquisitions de terrains à hauteur de 77 157,45 € ;

Recettes : 161 142,55 €

Envoyé en préfecture le 07/06/2024
Reçu en préfecture le 07/06/2024
Publié le
ID : 081-218101442-20240605-DELIB_29_2024-DE

Prise en compte du solde du fonds de concours d'investissement conformément au pacte financier et fiscal de solidarité 2022 – 2025 voté par la communauté d'agglomération de l'Albigeois

A cet effet, il est proposé d'adopter la décision modificative présentée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n°13/2024 du conseil municipal du 03 avril 2024 adoptant le budget primitif 2024 du budget général communal,
- Considérant la nécessité de création d'une nouvelle opération budgétaire 399 – **PROMOTION COMMUNALE**

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **ADOPTE** la décision modificative n°1 du budget général 2024 telle que présentée ci-dessous :

Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Chapitre	Service	Antenne	Libellé	Dépenses	Recettes
ADM	311	6228	-	011	CULT	PESTACLE	Divers	+ 1 300 €	
ADM	311	6228	-	011	-	FETEMUSI	Divers	+ 1 000 €	
ADM	01	73223	-	73	-	MAIRIE	DMTO		+ 2 300 €
Total fonctionnement								+ 2 300 €	+ 2 300 €
ADM	020	2111	229	21	-	MAIRIE	Terrains nus	- 79 157,45 €	
DST	281	2158	326	21	-	CANTINE	Matériel pour la restauration scolaire	+ 26 000 €	
DST	025	21316	345	21	-	CIMETIÈRES	Équipements du cimetière	+ 15 500 €	
ADM	020	2313	360	23	-	CITOYENNE	Constructions	+ 43 000 €	
DST	552	2313	376	23	-	SOCIODEP	Constructions	+ 60 000 €	
ADM	552	21321		21	-		Immeubles de rapport	+ 60 000 €	
DST	510	2128	378	21	-	AMEUR	Autres agencement et aménagements	+ 27 500 €	
DST	632	21321	398	21	-	ORDI	Mvt ordre inter section	+ 2 500 €	
ADM	020	2188	399	21	-	MAIRIE	Autres	+ 5 800 €	
ADM	020	13251	2023001	13	-	MAIRIE	GFP de rattachement		+161 142,55 €
Total investissement								+161 142,55 €	+161 142,55 €

DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire,
Elisabeth CLAVERIE



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.